



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025

Étaient présents : M. SCHULER, Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, M. MALGLAIVE, Mme NOWAK, M. DERVEAUX, Mme BONICHOT, MM. ZOR, GAZZOLA, Mme LAGRANGE, M. QUINTEN, Mmes BELL, URBANZAC, M. GIL, Mme WENDLING, M. DELESSE

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme ISSA à M. GAZZOLA
M. NAWROCKI à Mme LAGRANGE
Mme FICHTER à Mme BELL
Mme CHUDY à Mme HOMBOURGER
M. WENG à M. SCHULER
M. ROTH à Mme URBANZAC
Mme BARTZ à Mme NOWAK
M. BURDO à M. MALGLAIVE
M. KONIECZKA à Mme TRIDEMY
Mme INGRAO à Mme BONICHOT
Mme SCHMITT à M. GIL
M. MAJEWSKI à M. DELESSE
M. DURPARCQ à M. ZOR

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de M. Emmanuel SCHULER, Maire, à la suite de la convocation en date du 17 septembre 2025 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

M. MALGLAIVE est désigné secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 27 août 2025 est approuvé à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

COMMUNICATIONS :

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée :

- Les remerciements de la famille pour les condoléances adressées lors du décès de Mme Marguerite PETIT ;

- Les remerciements de Mme Irma MAURER et MM. Joseph HOERNER et Jean-Claude DAUB pour les vœux adressés à l'occasion de leur anniversaire ;
- Les remerciements de M. Yannick NEUDER, Ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins, pour l'engagement du Conseil Municipal de L'Hôpital en faveur du réseau national de santé CANSSM-Filiéris (cf. motion de soutien CM du 14/05/2025 – point 12).

M. DELESSE remercie le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal pour les vœux qui lui ont été adressés à l'occasion de son anniversaire.

Point 1	Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Carling-L'Hôpital pour le financement des travaux de requalification des rues Irwin et Bois Richard	
Thématique : Finances locales		Rédacteur : FIN. (FN)
7.3. Emprunts		

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles : L.1612-1 et suivants relatifs aux emprunts contractés par les collectivités territoriales, L.2122-22, la décision de recourir à l'emprunt relève de la compétence de l'assemblée délibérante ;

VU le projet de requalification de deux rues sur le territoire de la commune ;

CONSIDÉRANT la proposition de financement transmise par la Caisse de Crédit Mutuel de Carling-L'Hôpital, en date du 25 août 2025 pour un montant de 1.500.000 € ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de recourir à un emprunt afin de financer ces travaux ;

Article 1 : Objet

Le Conseil Municipal envisage la souscription d'un emprunt d'un montant de 1.500.000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Carling-L'Hôpital, destiné au financement des travaux de requalification des rues Irwin et Bois Richard.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt, option retenue

- Montant : 1 500 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : fixe à 3,55 % l'an
- Score Gissler 1A
- Échéances : trimestrialités constantes en capital et intérêts
- Montant d'une échéance trimestrielle : 22 690,42 €
- Calcul des intérêts : sur la base 365/365 jours
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, en une ou plusieurs fractions et au plus tard le 30 novembre 2025

Article 3 : Conditions complémentaires

- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté, soit 1 500 €, payables à la signature du contrat
- Remboursement anticipé : possible à tout moment sans préavis, moyennant une indemnité de 5 % du capital remboursé par anticipation
- Modalité de remboursement : par prélèvement SEPA sur le compte de la Trésorerie

Article 4 : Inscription budgétaire

- Les crédits nécessaires au remboursement de l'emprunt seront inscrits au budget communal des exercices concernés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- À contracter l'emprunt susmentionné auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de Carling-L'Hôpital ;
- À signer le contrat de prêt et tout document y afférent ;
- À procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre de cet emprunt.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la souscription de cet emprunt :

Nombre de voix POUR	24
Nombre d'ABSENCES	5 M. Gil (+ procuration Mme Schmitt), Mme Wendling, M. Delesse (+ procuration M. Majewski)

Point 2 Réajustement contrat d'apprentissage	
Thématique : Fonction publique	Rédacteur : RH (VL)
4.4. Autres catégories de personnels	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, art. L 424-1 ;

VU le Code du Travail, art. L. 6211-1 et suivants, art. D. 6211-1 et suivants ;

VU la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Mme HOMBOURGER informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réajuster le taux de rémunération du contrat d'apprentissage qui a été mis en place le 1^{er} septembre 2025.

AVANT

AGE DE L'APPRENTI	1 ^{ère} ANNEE DU CONTRAT	SERVICE	DUREE	DIPLOME
18 à 20 ans	43% du SMIC (774.77€ brut)	Scolaire	1 an	CAP Petite Enfance

APRÈS

AGE DE L'APPRENTI	1 ^{ère} ANNEE DU CONTRAT	SERVICE	DUREE	DIPLOME
18 à 20 ans	51% du SMIC (918.91€ brut)	Scolaire	1 an	CAP Petite Enfance

Cette délibération est approuvée à l'unanimité :

Nombre de voix POUR	29
---------------------	----

Séance levée à 19h07

Le Président,
Emmanuel SCHULER

Le Secrétaire,
Michel MALGLAIVE